

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



RAPPORT D' ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



LES ACHARDES

Sommaire

- 1 - Rappel réglementaire
- 2 - Contexte macro-économique
- 3 - Contexte national
- 4 - Loi de Finances Initiale(LFI) pour 2023
- 5 - Les mesures pour les collectivités territoriales
 - Fiscalité locale
 - Dotations et concours financiers de l'Etat
- 6 - Le contexte local – Communauté de Communes CCPA
 - Pacte fiscal et financier 2022-2026
 - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
 - Attribution de compensation
 - Charges transférées
 - Réseau des bibliothèques et Dotation de Solidarité Communautaire
 - Taxe d'aménagement
- 7 - Le contexte communal

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE

S²LO

- 8 - Les orientations de la commune 2023-2024
 - La section de fonctionnement
 - ✓ Les recettes de fonctionnement:
 - ✓ Les orientations générales
 - ✓ La fiscalité
 - ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement
 - ✓ Les dépenses de fonctionnement:
 - ✓ Les orientations générales
 - ✓ Focus Energie
 - ✓ Les charges de personnel
 - ✓ Prospectives 2023
 - La section d'investissement
 - Les dépenses d'investissement
 - Les recettes d'investissement
- 9 - La Dette
- 10 - Les Budgets Annexes

1. Rappel réglementaire

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



Le Code Général des Collectivités Territoriales impose l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) :

- Dans les communes de plus de 3 500 habitants
- Dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget (le vote du budget primitif est prévu le 27 mars 2023)
- Pour débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

La tenue du débat d'orientations budgétaires est prévu le 27 février 2023.

1. Rappel réglementaire

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire:

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'Etat dans le département pour être exécutoire.

2. Contexte macro-économique

Monde:

- Economie mondiale en convalescence Post COVID
- Retour de l'inflation depuis mi-2021
- Remontée non programmée des taux directeurs de la BCE (Banque Centrale Européenne) et de la FED (Réserve Fédérale)
- Raréfaction de l'ensemble des matières premières

Zone UE:

- Crise énergétique en zone UE, amplifiée par le Conflit UKRAINE/RUSSIE
- Chute de l'euro depuis début 2022, ce qui renchérit les prix des importations et favorise les exports
- Scénario le plus probable de STAGFLATION sur 2022-2023: conjugaison de l'inflation et une croissance nulle ou négative

4 facteurs inflationnistes se conjuguent donc sur 2021-2023:

- La « planche à billets » des banques centrales
- Les tensions géopolitiques
- La raréfaction des matières premières
- La désorganisation des chaînes de production

3. Contexte national

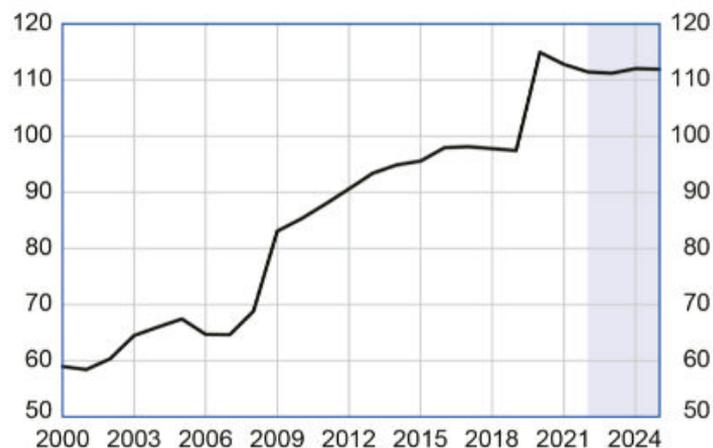
Croissance économique: Prévion de croissance de +0,5% en 2023, quasi stagnation en Produit Intérieur Brut (PIB)/habitant (+1% prévu en Loi de Finances Initiale 2023).

Déficit Balance commerciale: déficit historique de -156 Mds € en 2022 (dont 50% énergies importées).

Un déficit public toujours dégradé:

Graphique 11 : Dette publique en France

(en % du PIB)



Sources : Insee jusqu'en 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

3. Contexte national

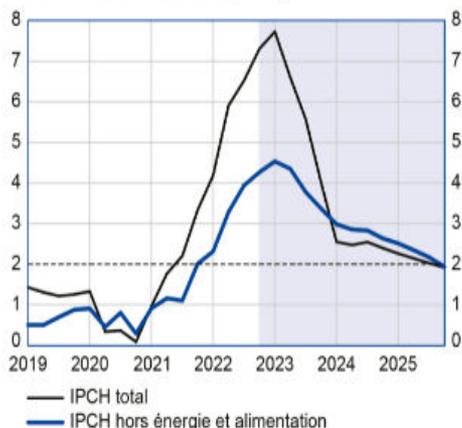
Evolution de l'inflation:

En décembre 2022, la Banque de France annonçait une inflation de 6% en moyenne annuelle avec un pic au premier semestre et une décrue, progressive mais nette, sur le reste de l'année.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH):

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

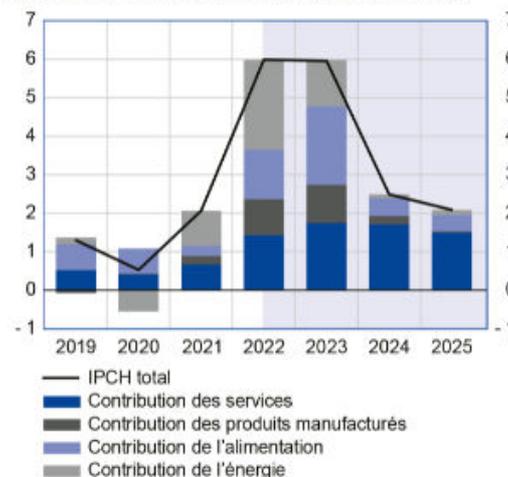
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

4. Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB.
Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.

Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

5. Mesures pour les collectivités territoriales

fiscalité locale

- Suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (LFI 2018 et 2020) ayant un impact financier en 2023: le taux de TH ne peut plus être voté entre 2020 et 2022. Le pouvoir de taux est rétabli sur la TH Résidences Secondaires (TH RS) à compter de 2023. Les collectivités ont jusqu'au 15 avril 2023 pour éventuellement revoir le taux de la TH RS.
- Majoration possible (de 5% à 60%) de la TH RS et éventuellement des logements vacants, selon zones définies par un décret. **La publication du décret permettant d'établir les zones tendues étant retardée, la mise en œuvre du dispositif est repoussée à 2024. Il n'est donc pas possible d'instituer la majoration de THRS pour 2023.**
- Le retour marqué de l'inflation depuis mi-2021 aboutit à une forte revalorisation des valeurs locatives pour 2023, inédite depuis 1989. Le LFI ne limite pas ni ne plafonne cette revalorisation indexée sur l'inflation.
- En matière de fiscalité, la LFI prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023 de + 7,1% (rappel +3,4% en 2022 et +0,2% en 2021).
- C'est donc une bonne nouvelle pour les collectivités territoriales mais une moins bonne pour les contribuables.
- Article 103 LFI 2023: report de 2023 à 2025 de l'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels
- Article 106 LFI 2023: report de 2026 à 2028 de la révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation

5. Mesures pour les collectivités territoriales : dotations et concours financiers de l'Etat



Le total des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales passe de 52,2 Mds € en 2022 à 53,5€ Mds dans la LFI 2023 soit +1,13 Mds €.

Cette progression de +2,1% (à périmètre non constant du fait de la compensation de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2023) constitue en réalité une baisse en € constants des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en 2023, compte tenu de l'inflation anticipée à 4,2% en 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progresse et, selon Bercy, 95% des communes verront leur DGF 2023 soit stabilisée soit augmentée.

5. Mesures pour les collectivités territoriales : dotations et concours financiers de l'Etat

Filet de sécurité, Bouclier tarifaire et amortisseur électricité:

- **Filet de sécurité 2022** pour les collectivités locales est reconduit et élargi.
- **Bouclier tarifaire énergétique** pour les ménages, les TPE, les plus petites communes et les structures d'habitat collectif. Coût net estimé à 21 Mds €.
- **Amortisseur électricité** pour les PME, associations, collectivités et établissements publics non éligibles au bouclier tarifaire. Il est applicable au 1^{er} janvier 2023 pour un an.

Concrètement, il s'agit d'une prise en charge partielle par l'État de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé du contrat dépassera les 180 € par MWh. C'est au fournisseur d'électricité qu'il appartient de déterminer la part que l'État va prendre en charge. L'aide prendra la forme d'une diminution directe sur le montant à payer. Le fournisseur diminuera la facture du montant correspondant à l'aide de l'État, qui compensera directement ce montant auprès de celui-ci.

6. Le contexte local: le pacte financier et fiscal 2022-2026

Le pacte financier et fiscal 2022- 2026 adopté le 7 décembre 2022 en bureau communautaire s'articule autour de 6 axes:

- Accroître les ressources de l'intercommunalité
- Optimiser les charges du territoire
- Améliorer les mécanismes de solidarité financière pilotés par l'intercommunalité
- Mettre en place un observatoire des finances du territoire
- Coordonner la stratégie financière et fiscale du territoire
- Réfléchir sur l'évolution du pacte

Le pacte financier et fiscal est obligatoire pour les métropoles du Grand Paris, d'Aix-Marseille-Provence et les groupements signataires d'un contrat de ville. Les autres EPCI peuvent l'utiliser comme outil de gestion. Il organise le partage des ressources et de leur croissance, entre les communes et l'EPCI, et définit les projets prioritaires. Il instaure aussi parfois des règles pour harmoniser la pression fiscale.

6. Le contexte local: le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2022, le scénario n°2 a été choisi lors de la réunion du Conseil Communautaire du 21 septembre 2022.

	SCENARIO 1: DROIT COMMUN			SCENARIO 2 : REPARTITION LIBRE		
	DROIT COMMUN 2022			REPARTITION 60% CCPA/40% COMMUNES		
	PRELEVEMENT	REVERSEMENT	SOLDE	PRELEVEMENT	REVERSEMENT	SOLDE
BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE	-1 493	17 322	15 829	-2 186	25 350	23 165
LA CHAPELLE-HERMIER	-583	7 882	7 299	-853	11 535	10 682
LE GIROUARD	-678	9 446	8 768	-992	13 824	12 833
MARTINET	-707	10 518	9 811	-1 035	15 393	14 359
LES ACHARDS	-4 750	30 198	25 448	-6 951	44 194	37 242
NIEUL-LE-DOLENT	-1 555	21 234	19 679	-2 276	31 075	28 799
SAINTE-FLAIVE DES-LOUPS	-1 464	20 510	19 046	-2 143	30 015	27 872
SAINTE-GEORGES-DE-POINTINDOUX	-967	15 293	14 326	-1 416	22 381	20 965
SAINTE-JULIEN-DES-LANDES	-1 241	15 055	13 814	-1 817	22 032	20 215
PART COMMUNES MEMBRES	-13 438	147 458	134 020	-19 668	215 799	196 131
PART EPCI	-35 731	392 039	356 308	-29 501	323 698	294 197
TOTAL FPIC	-49 169	539 497	490 328	-49 169	539 497	490 328

6. Le contexte local: Attribution de compensation

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017 -2023

	AC des communes au titre des compétences transférées	Prélèvement pour le service commun " Informatique et Téléphonie"	Prélèvement pour le service commun " Marché Publics"	TOTAL
2017	98 681,35 €	5 576,92 €	1 716,24 €	105 974,51 €
2018	78 977,17 €	31 055,56 €	7 303,26 €	117 335,99 €
2019	87 703,69 €	33 074,65 €	5 670,25 €	126 448,59 €
2020	87 703,68 €	9 178,56 €	5 686,44 €	102 568,68 €
2021	147 703,71 €	8 698,65 €	5 608,92 €	162 011,28 €
2022	147 703,71 €	11 637,36 €	4 581,10 €	163 922,17 €
2023	147 703,71 €	19 497,08 €	5 673,77 €	172 874,56 €

Les montants constitutifs de l'attribution de compensation ont été délibérés par les élus communautaires le 23 janvier 2023.

L'attribution de compensation correspond au montant que la commune des Achards va verser à la CCPA au titre des compétences que la commune a transféré à l'intercommunalité, conformément aux statuts de la structure intercommunale.

6. Le contexte local: Charges transférées

REMBOURSEMENTS DES CHARGES TRANSFEREES LIEES A LA COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE - CLECT

	Mises à dispositions personnels	Entretien technique des bâtiments	TOTAL
2017	65 430,85 €	71 470,00 €	136 900,85 €
2018	65 430,85 €	71 470,00 €	136 900,85 €
2019	65 737,51 €	75 786,78 €	141 524,29 €
2020	65 533,07 €	77 302,52 €	142 835,59 €
2021	65 533,31 €	78 848,57 €	144 381,88 €
2022	55 428,06 €	80 425,54 €	135 853,60 €
2023	20 000,00 €	80 000,00 €	100 000,00 €

Ces montants constituent les remboursements que la CCPA verse à la commune des Achards pour les missions que les Achards effectue à sa place dans les domaines de compétence intercommunale.

Les montants pour 2023 ne sont pas encore connus.

Une estimation est donc proposée sur la base des personnels qui ont été transférés de la commune à la CCPA tant en enfance-jeunesse, en entretien de bâtiments et en sport.

6. Le contexte local: Réseau des bibliothèques et Dotation de solidarité communautaire

Les locaux communaux sont mis à disposition du Réseau des bibliothèques de la CCPA des indemnités reversées à la commune.

	Bibliothèque
2017	8 926,15 €
2018	9 020,03 €
2019	9 177,22 €
2020	9 264,70 €
2021	9 283,20 €
2022	9 432,56 €
2023	9 500,00 €

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

	DSC
2017	978 840,00 €
2018	978 840,00 €
2019	978 840,00 €
2020	978 840,00 €
2021	982 562,00 €
2022	988 375,00 €
2023	988 375,00 €

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est fixé librement par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.
L'institution d'une dotation de solidarité communautaire est **facultative** pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

6. Le contexte local: Taxe d'aménagement

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

S²LO

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre communes membres et EPCI à fiscalité propre compte tenu de la charge des équipements publics assumés par chacune des collectivités concernées, et ce sur la base de délibérations concordantes entre communes et EPCI visant à fixer lesdites modalités de reversement.

Or, la loi de finances rectificative n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 pour 2022 en son article 15 annule l'obligation de reversement qui redevient qu'une possibilité (article 1379-I-16° et article 1379-II-5° du code général des impôts).

Pour l'instant, nous ne disposons pas d'information sur une éventuelle obligation de reversement pour 2023.

Néanmoins, voici l'état des simulations que la CCPA avait effectué pour 2022.

6. Le contexte local: Taxe d'aménagement

Simulation de la CCPA pour 2022 – non suivi d'effet:

TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE

Communes	2020			2021			2022 (Prévisionnel)			IMPACT DU REVERSEMENT		IMPACT DU REVERSEMENT	
	ZA	Autres	Total	ZA	Autres	Total	ZA	Autres	Total	Reste à la commune	Reversé à la CC	Reste à la commune	Reversé à la CC
<i>Martinet</i>	0	19 636	19 636	0	18 195	18 195	0	14 878	14 878	10 415	4 463	11 902	2 976
<i>Saint Julien des Landes</i>	5 363	47 053	52 416	3 115	92 890	96 005	6 438	84 560	90 998	63 699	27 299	72 798	18 200
<i>Saint Georges de Pointe</i>	0	44 588	44 588	0	47 232	47 232	0	44 218	44 218	30 952	13 265	35 374	8 844
<i>Nieul le Dolent</i>	15 336	25 029	40 365	3 361	46 305	49 666	3 387	59 764	63 151	44 206	18 945	50 521	12 630
<i>Sainte Flaive des Loups</i>	6 673	31 231	37 904	0	42 964	42 964	3 236	39 675	42 911	30 038	12 873	34 329	8 582
<i>Beaulieu sous la Roche</i>	0	32 645	32 645	0	53 626	53 626	0	40 000	40 000	28 000	12 000	32 000	8 000
<i>La Chapelle Hermier</i>	0	15 326	15 326	0	22 039	22 039	0	24 187	24 128	16 889	7 238	19 302	4 826
<i>Girouard</i>	0	14 638	14 638	0	18 565	18 565	0	24 339	24 339	17 037	7 302	19 471	4 868
<i>Les Achards</i>	189 281	40 531	229 812	223 197	119 523	342 720	194 850	150 750	345 600	241 920	103 680	276 480	69 120
	216 653	270 678	487 331	229 673	461 340	691 013	207 911	482 371	690 222	483 156	207 067	552 178	138 044

Taux 30%

reversement avec taux de 30%

reversement avec taux de 20%

Produit reversé à la CCPA 207 067

Montant reversé neutralisé sous forme de fonds de concours pour 2022.

7. Le contexte communal

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



La commune nouvelle des Achards, créée au 1^{er} janvier 2017, compte au 1^{er} janvier 2023:

- **Chiffres INSEE: Population municipale: 5331** = sert de base par exemple pour définir le nombre de conseillers municipaux
- **Chiffres INSEE: Population totale: 5445** (on ajoute à la population municipale les « comptés à part » : 114) = sert à faire les ratios financiers et à comparer les collectivités de même strate
- **Population DGF: 5543** (on ajoute à la population totale, les résidences secondaires de l'année N-1 soit 98 pour 2023) = sert au calcul des dotations versées par l'Etat

La commune des Achards connaît un accroissement démographique exponentiel:



Nombre
d'habitants
exprimé en
population
DGF

7. Le contexte communal

Dispositif « Petites villes de demain »:

- Opération de renouvellement urbain en partenariat avec l’Etablissement Public Foncier (EPF): Ilot BUTON – convention passée en 2021 pour 5 ans

DEPENSES		2021	2022
COUT ACHAT PORTAGE		205 000,00 €	
FRAIS ACQUISITION			2 812,49 €
FRAIS ETUDES		367,13 €	2 993,00 €
TRAVAUX			15 066,41 €
IMPOTS FONCIERS		314,08 €	1 234,00 €
FRAIS ACCESSOIRE			3 422,67 €
TOTAL HT		205 681,21 €	25 528,57 €
TOTAL TTC		246 817,45 €	30 634,28 €
RECETTES			
PORTAGE FONCIER			15 000,00 €
TOTAL HT			15 000,00 €
TOTAL TTC			18 000,00 €
TOTAL OPERATION TTC		246 817,45 €	12 634,28 €
		259 451,74 €	

7. Le contexte communal

Dispositif « Petites villes de demain »:

- Opération de renouvellement urbain en partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF): ILOT CHARRUYEAU - convention passée en 2019 pour 5 ans

DEPENSES	2019	2020	2021	2022
COÛT ACHAT PORTAGE		123 000,00 €	127 500,00 €	10 000,00 €
FRAIS ACQUISITION			2 352,43 €	2 859,87 €
FRAIS ETUDES		19 085,00 €		4 280,00 €
IMPOTS FONCIERS			94,00 €	469,00 €
FRAIS ACCESSOIRE		160,14 €	323,75 €	170,00 €
TOTAL HT		142 245,14 €	130 270,18 €	17 778,87 €
TOTAL TTC		170 694,17 €	156 324,22 €	21 334,64 €
		348 353,03 €		

Financement « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires:

- Etude de stratégie urbaine (20 000€)
- Etude d'aménagement de l'avenue Bonaparte (5 000€)
 - Etude « Espace Art et Nature » (12 140€)

8. LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE 2023 - 2024

Les orientations générales en Recettes

Les Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le



ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE

Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL des RRF	3 130 784,36	3 175 967,75	3 262 187,27	3 377 717,08	3 744 454,51	3 821 402,33
Remboursements (Chap.013)	91 872,23	24 309,77	44 165,17	46 990,92	68 245,69	63 083,13
Produits de services (Chap. 70)	216 975,57	181 019,89	177 849,29	193 493,04	187 109,21	176 909,51
Fiscalité propre (Chap. 73111, 7318, FNGIR)	1 201 897,31	1 158 870,76	1 372 804,48	1 325 348,04	1 025 395,82	1 106 661,06
Dont droit de mutation (7381)	212 215,32	145 447,00	288 021,99	227 612,56	364 275,30	356 073,37
FPIC (cpt 73223)	42 864,00	37 477,00	26 095,00	51 678,00	43 506,00	44 194,00
Fiscalité reversée (Dotation de solidarité communautaire 73212)	978 840,00	978 840,00	978 840,00	978 840,00	982 562,00	988 375,00
Concours financiers de l'Etat (Chap. 74)	690 207,48	819 760,10	706 598,50	709 900,22	1 233 063,08	1 333 493,78
Dont DGF (7411)	374 696,00	381 230,00	388 134,00	382 206,00	380 914,00	373 448,00
Autre produits de gestion courante (Loyers) (Chap 75)	92 210,49	86 448,44	78 978,64	60 034,77	58 456,20	90 187,13
Produits exceptionnels (Chap 77) (Cessions)	195 189,43	155 515,03	173 402,24	11 432,09	146 116,51	18 498,72
Évolution en % des RRF entre 2017 et 2022						22,06%

Analyse rétrospective 2017-2022



Evolution 2017-2022 : + 22,06 %

L'année 2022 a été marquée par la revalorisation des taux d'imposition locaux en 2022 a apporté + 108 500€ de recettes et les compensations fiscales.

La fiscalité

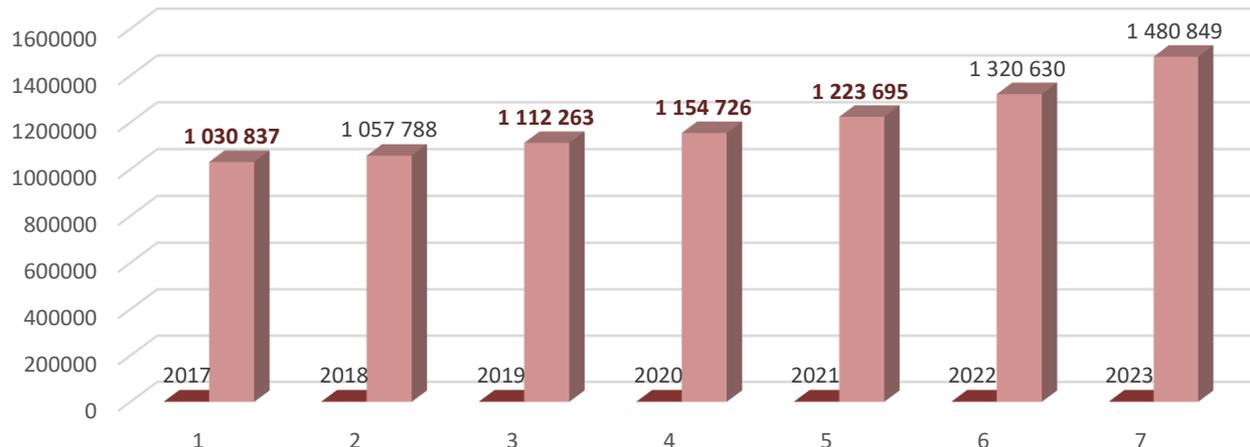
Rappel des taux d'imposition votés depuis 2017 :

Taux d'imposition	TH figé pour les Résidences secondaires jusqu'en 2023	TFPB	TFPNB
2017-2021	14,31%	2,66 % + 16,52 % = 19,18%	42,24%
2022	14,31%	19,37%	42,66%

En 2023, la commune retrouve son pouvoir sur le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et peut donc décider de le revoir.

En 2022, 98 résidences secondaires ont été recensées dans la DGF.

Analyse de la fiscalité
Ce graphique correspond aux chapitres 73 et 74 (compensations).



Au regard de l'évolution des bases d'imposition annoncée pour 2023 (+7,1%), se pose la question d'activer ou non le levier fiscal par une hausse des taux.

Rappel: règle de lien = le taux de THRS, le taux de CFE, le taux de la TFPNB ne peuvent pas augmenter plus fortement ou diminuer moins fortement que l'évolution du taux de TFPB.

Simulation à taux constants de la variation du produit des taxes:

TAXES	2021	Exo Comp	2022	Exo Comp	2023	Exo Comp
Habitation						
Base effective	365 557		277 553		297 259	
Taux	14,31 %		14,31 %		14,31 %	
Produit net	50 895	0	39 363	0	42 538	0
TFB						
Base effective	7 289 665		7 856 168		8 784 686	
Taux	19,18 %		19,37 %		19,37 %	
Produit net	1 399 591	577 005	1 522 880	632 410	1 701 594	
coefficient correcteur	-878 973		-951 369		-1 078 768	
TFNB						
Base effective	160 534		164 136		175 790	
Taux	42,24 %		42,66 %		42,66 %	
Produit net	67 840	7 337	70 019	7 327	74 992	
TOTAL FISCALITE	639 353	584 342	680 893	639 737	740 356	740 493
	1 223 695		1 320 630		1 480 849	
			160 219			

Dotation Globale de Fonctionnement

Fiche Dotations commune : 85152 - LES ACHARDS

Année de répartition : 2022

Caractéristiques physiques et financières de la commune

Code INSEE	85152
Nom de la commune	LES ACHARDS

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

D.G.F. montant total	650 865
Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	373 448
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	173 260
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	92 318
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	11 839
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0
FPIC : Prélèvement de la commune isolée	-
FPIC : Versement au profit de la commune isolée	-
FPIC : Solde de la commune isolée	-
FSRIF : Prélèvement de la commune	-
FSRIF : Versement au profit de la commune	-
FSRIF : Solde de la commune	-

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



Fraction « Bourg centre » dite 1^{ère} fraction est attribuée (...) ainsi qu'aux communes chefs-lieux de canton au 1^{er} janvier 2014, ce qui était le cas de la Mothe-Achard (perte du statut de chef-lieu de canton aux élections départementales de mars 2015)

Les orientations générales en dépenses

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



Globalement, les orientations visent à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de continuer à dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Toutefois, en 2022, au regard du contexte international et national (énergie, produits manufacturés...), cette capacité se retrouve amoindrie.

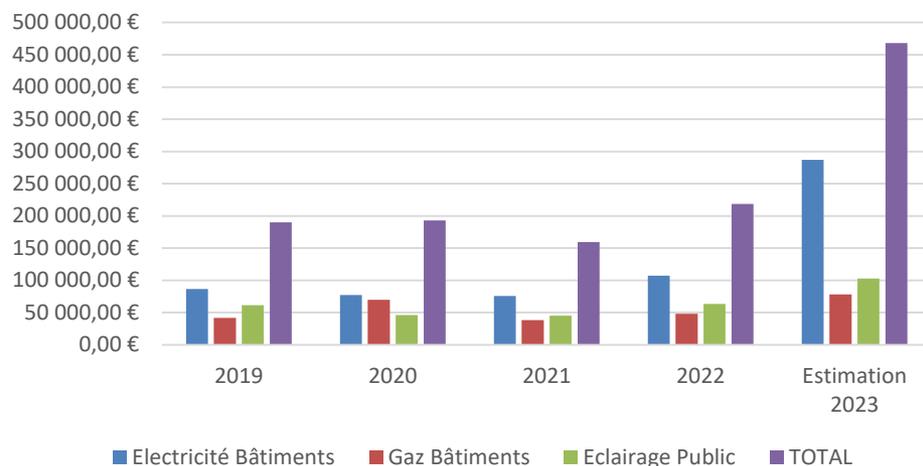
DEPENSES Réelles de Fonctionnement (DRF)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL des DRF	2 294 059,91	2 286 442,23	2 580 818,09	2 074 048,24	2 175 274,11	2 330 136,29
Charges à caractère général (Chap 011)	726 752,88	715 915,06	695 318,71	588 232,76	654 976,89	725 156,73
Charges de personnel (Chap 012)	1 093 312,16	1 054 371,81	1 126 651,24	1 118 859,89	1 143 393,44	1 214 716,21
Atténuation de produits (Chap 014)	110 941,48	119 074,17	127 988,23	105 759,58	167 168,75	173 995,15
Autres charges de gestion courante (Chap 65)	214 547,84	206 923,70	237 853,87	209 111,37	166 758,64	175 060,96
Charges financières (Chap 66)	143 562,19	164 383,54	389 025,37	46 128,53	39 679,53	38 757,24
Charges exceptionnelles (Chap 67)	4 943,36	25 773,95	3 980,67	5 956,11	3 296,86	2 450,00
Evolution en % des DRF entre 2017 et 2022						1,57%

Analyse rétrospective 2017-2022



Le chapitre 011 avait connu une baisse significative, notamment due à la crise sanitaire en 2020 et 2021. Avec l'actuelle situation mondiale, le chapitre enregistre désormais une hausse de 1,57% sur la période 2017/2022.

Consommation Energie 2019-2023



La commune des Achards n'est pas éligible au bouclier tarifaire mais pourrait l'être pour l'amortisseur d'électricité.

Concrètement, il s'agit d'une prise en charge partielle par l'Etat de la facture des collectivités. L'aide prendra la forme d'une diminution directe sur le montant à payer.

Par prudence, le budget est construit sans cette potentielle éligibilité à l'amortisseur électricité.

Les charges de personnel

Année	CA chapitre 12	dépenses de fonctionnement CA	ratio sur dépenses de fonctionnement	Ratio de la strate	ratio réel sur les dépenses de fonctionnement (assurances et remboursement pris en compte)	masse salariale réelle	Evolution population totale INSEE
2017	1 093 312,16 €	2 300 533,58 €	47,52	48,77	46,29	1 064 882,03	4948
2018	1 054 371,81 €	2 286 442,23 €	46,11	56,46	46,67	1 067 027,34	5027
2019	1 126 651,24 €	2 580 818,09 €	43,65	56,57	43,54	1 123 800,65	5106
2020	1 118 859,89 €	2 074 048,24 €	53,95	57,98	54,05	1 121 062,99	5166
2021	1 143 393,44 €	2 175 274,11 €	52,56	58,01	51,33	1 116 592,83	5297
2022	1 214 716,21 €	2 330 136,29 €	52,13		51,35	1 196 550,17	5379
2023							5445
Variation Population							10,04

33 agents communaux (titulaires, stagiaires, contractuels) :

- 16 agents administratifs
- 16 agents techniques
- 1 agent de la filière sportive transféré à la CCPA au 01/01/2023 et mis à disposition de la commune à raison de 26,19% de son temps de travail jusqu'à l'été 2023 puis à 9,52%

Non comptabilisé: la chargée de projet du dispositif « Petite ville de demain », agent intercommunal

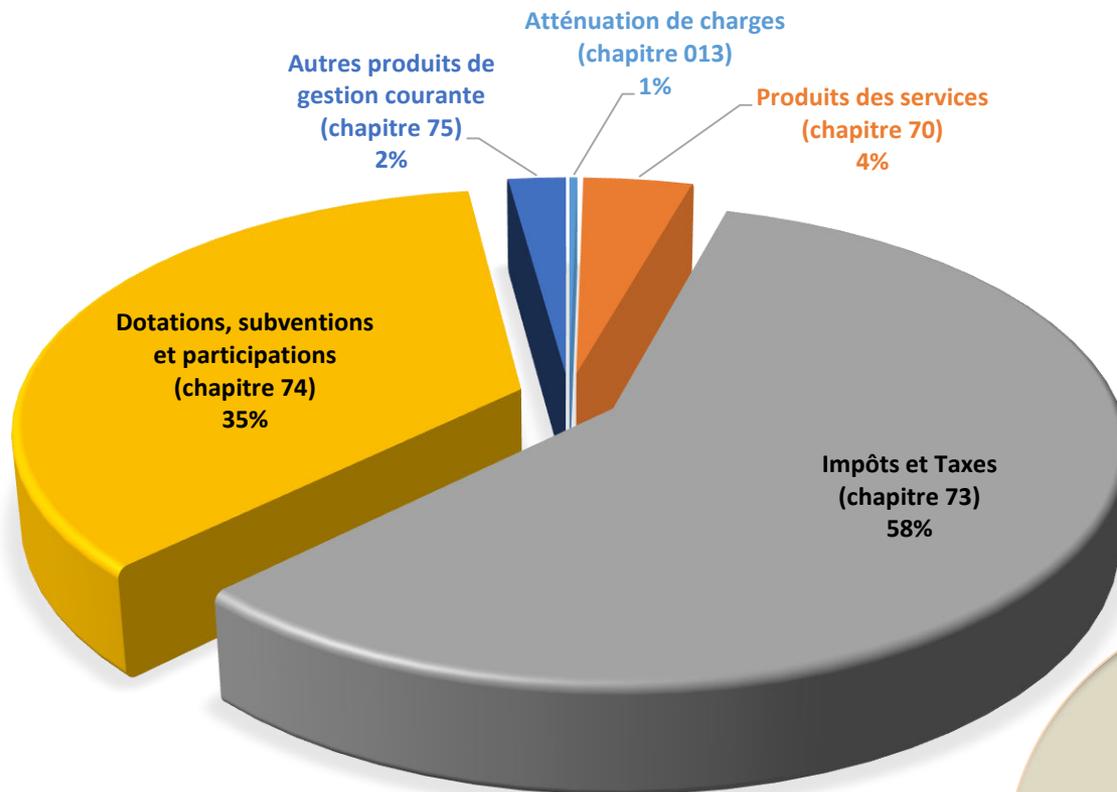
En 2023, l'effectif est de 33 agents pour 29,96 équivalents temps pleins.

Le budget se veut prudent en termes de recettes de fonctionnement et s'effectue quasiment à montant constant. Uniquement les locations fermes des salles communales ont été intégrées à la prévision budgétaire (Chapitre 75).

La diminution des produits de services (Chapitre 70) correspond à la diminution du reversement de la CCPA pour la mise à disposition de personnel.

Article	Intitulé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002	Excédent de fonctionnement antérieur	200 000,00 €		200 000,00 €
013	Atténuations de Charges	10 000,00 €	63 083,13 €	10 000,00 €
70	Produits des Services	160 000,00 €	176 909,51 €	139 450,00 €
73	Impôts et Taxes	1 900 000,00 €	2 139 230,06 €	2 010 000,00 €
74	Dotations Subventions et Participations	1 146 000,00 €	1 333 493,78 €	1 216 000,00 €
75	Autres Produits de Gestion Courante	50 000,00 €	90 187,13 €	74 000,00 €
76	Produits Financiers		4,26 €	0,00 €
77	Produits Exceptionnels	20 000,00 €	18 498,72 €	5 000,00 €
TOTAL REEL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		3 486 000,00 €	3 821 406,59 €	3 654 450,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €	57 359,94 €	100 000,00 €
TOTAL ORDRE RECETTE FONCTIONNEMENT		65 000,00 €	57 359,94 €	100 000,00 €
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		3 551 000,00 €	3 878 766,53 €	3 754 450,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



La proposition de recettes réelles prévisionnelles pour 2023 se veut prudente avec une augmentation de **4,83%** par rapport au BP 2022.

Prospective 2023

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

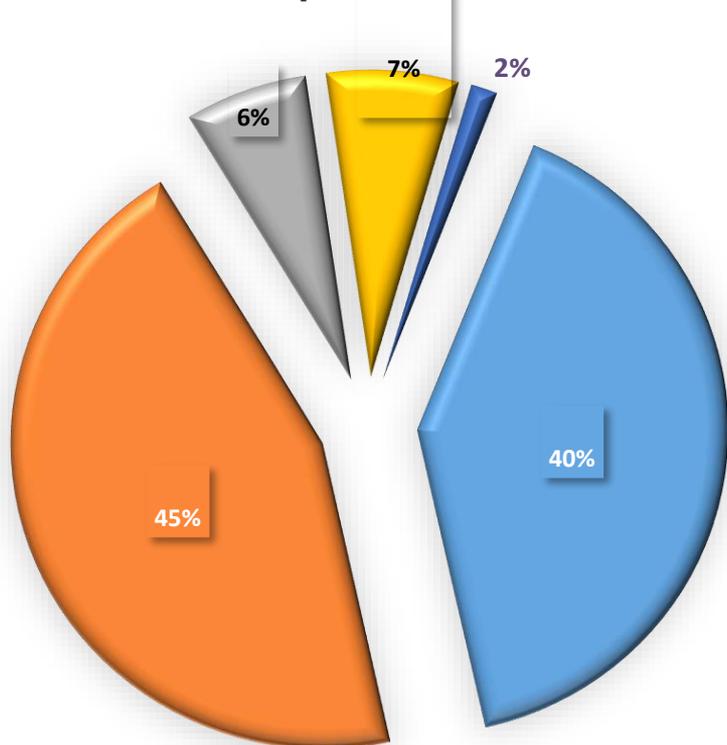
ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



Les prévisions budgétaires de dépenses de fonctionnement pour 2023 prennent en considération les augmentations dues à la hausse du coût de l'énergie et des matériaux au chapitre 011, l'augmentation du point d'indice au chapitre 012.

Article	Intitulé	BP 2022	DM 2	BP + DM 2022	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	866 425,00 €	40 000,00 €	906 425,00 €	725 156,73 €	1 170 650,00 €
012	Charges de personnel nettes	1 235 000,00 €	35 000,00 €	1 270 000,00 €	1 214 716,21 €	1 300 000,00 €
014	Atténuation de produits	175 500,00 €		175 500,00 €	173 995,15 €	185 000,00 €
022	Dépenses imprévues	195 000,00 €	-75 000,00 €	120 000,00 €		100 000,00 €
65	Subventions, contingents	204 000,00 €		204 000,00 €	175 060,96 €	200 000,00 €
66	Intérêts de la dette	39 210,00 €		39 210,00 €	38 757,24 €	40 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €		10 000,00 €	2 450,00 €	5 000,00 €
TOTAL REEL DEPENSE FONCTIONNEMENT		2 725 135,00 €	0,00 €	2 725 135,00 €	2 330 136,29 €	3 000 650,00 €
023	Virement section d'investissement	539 865,00 €		539 865,00 €		453 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 000,00 €		286 000,00 €	277 763,95 €	300 000,00 €
TOTAL ORDRE DEPENSE FONCTIONNEMENT		825 865,00 €		825 865,00 €	277 763,95 €	753 800,00 €
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		3 551 000,00 €	0,00 €	3 551 000,00 €	2 607 900,24 €	3 754 450,00 €

Dépenses de fonctionnement 2023



Charges à caractère général (Chapitre 011)

Charges de personnel (Chapitre 012)

Atténuations de produits (Chapitre 014)

Subventions et contingents (Chapitre 65)

Intérêts de la dette (Chapitre 66)

La section
fonctionnement en
dépenses réelles pour
2023 est proposée avec
une hausse de 10,11%
par rapport au BP 2022,
essentiellement liée à
l'énergie.

Les dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



2023 verra la poursuite, l'achèvement et la déclinaison des études lancées en 2022 à savoir celles de stratégie urbaine, d'opérations de renouvellement en centre-bourg, d'aménagement de l'Avenue Bonaparte et de la réflexion sur le site arts et nature.

CHAP/O P	Intitulé	NOUVEAUX CREDITS 2022	RAR	DM1	BP + DM 2022	CA 2022	Envoyé en préfecture le 03/03/2023 Reçu en préfecture le 03/03/2023 Publié le 		
CH 16	Remboursement capital de la dette actuelle	344 000,00 €			344 000,00 €	338 326,52 €	297 300,00 €		297 300,00 €
Dépenses dette		344 000,00 €			344 000,00 €	338 326,52 €	297 300,00 €		297 300,00 €
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €		-45 000,00 €	5 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €
CH 20	Immobilisations incorporelles (Docs Urba + frais d'étude)	151 000,00 €	53 265,00 €		204 265,00 €	68 961,60 €	70 000,00 €	68 604,60 €	138 604,60 €
CH 204	Subvention équipement versées (SYDEV)	260 800,00 €	230 505,00 €		491 305,00 €	157 264,00 €	122 500,00 €	30 915,00 €	153 415,00 €
CH 21	Immobilisations corporelles Hors opérations	879 500,00 €	31 661,04 €		911 161,04 €	305 026,12 €	1 009 700,00 €	306 735,62 €	1 316 435,62 €
Dépenses Hors Opérations		1 341 300,00 €	315 431,04 €	-45 000,00 €	1 611 731,04 €	531 251,72 €	1 222 200,00 €	406 255,22 €	1 628 455,22 €
24	TRAVAUX SUR LES BATIMENTS	345 000,00 €	266,58 €		345 266,58 €	241,25 €	226 000,00 €	29 090,40 €	255 090,40 €
25	VOIRIE	962 800,00 €	293 465,02 €		1 256 265,02 €	421 449,80 €	1 060 720,00 €	682 795,84 €	1 743 515,84 €
26	ACQUISITION MATERIEL	193 630,00 €	7 940,99 €		201 570,99 €	150 246,04 €	124 350,00 €	4 076,86 €	128 426,86 €
29	CIMETIERE	18 000,00 €	7 863,31 €		25 863,31 €	9 563,71 €	30 000,00 €	2 400,00 €	32 400,00 €
32	JEUX EXTERIEURS	70 000,00 €			70 000,00 €	49 148,41 €	20 000,00 €	13 399,36 €	33 399,36 €
33	SALLE ANTOINE RIGAUDEAU	20 000,00 €	800 609,36 €	5 000,00 €	825 609,36 €	823 548,76 €	5 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €
34	SALLE BELLE EUGENIE				0,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €
35	COMPLEXE SPORTIF THIERRY OMEYER/VESTIAIRE FOOT	396 000,00 €	44 394,40 €		440 394,40 €	23 727,60 €	450 000,00 €	49 663,20 €	499 663,20 €
36	REHABILITATION ATELIERS	505 000,00 €	36 672,00 €	40 000,00 €	581 672,00 €	19 959,90 €	15 000,00 €	557 120,51 €	572 120,51 €
38	ESPACE CULTUREL						50 000,00 €		50 000,00 €
39	EQUIPEMENTS SPORTIFS				0,00 €		195 000,00 €		195 000,00 €
Opérations		2 510 430,00 €	1 191 211,66 €	45 000,00 €	3 746 641,66 €	1 497 885,47 €	2 226 070,00 €	1 340 546,17 €	3 566 616,17 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		4 195 730,00 €	1 506 642,70 €	0,00 €	5 702 372,70 €	2 367 463,71 €	3 745 570,00 €	1 746 801,39 €	5 492 371,39 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €			65 000,00 €	57 359,94 €	100 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 260 730,00 €	1 506 642,70 €	0,00 €	5 767 372,70 €	2 424 823,65 €	3 845 570,00 €	1 746 801,39 €	5 592 371,39 €

Les Recettes d'investissement – Prospective 2023

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



Les subventions d'investissement inscrites au budget sont celles pour lesquelles la commune a reçu un accord formel.

Là aussi, un budget prudent est proposé avec l'inscription d'un emprunt permettant d'équilibrer bien que la trésorerie des Achards soit très satisfaisante.

Chapitre	Intitulé	NOUVEAUX CREDITS 2022	RAR	BP 2022	CA 2022	NOUVEAUX CREDITS 2023	RAR	BP 2023
001	Résultat d'investissement	1 521 046,76 €		1 521 046,76 €		2 166 610,79 €		2 166 610,79 €
CH 10	FCTVA (10222)	160 000,00 €		160 000,00 €	328 037,03 €	250 000,00 €		250 000,00 €
	Taxe aménagement (10226)	200 000,00 €		200 000,00 €	375 039,41 €	200 000,00 €		200 000,00 €
1068	Affectation du Résultat N-1	1 638 788,35 €		1 638 788,35 €	1 638 788,35 €	1 270 866,29 €		1 270 866,29 €
CH 13	Subventions d'investissement	0,00 €	709 952,60 €	709 952,60 €	450 308,94 €	36 600,00 €	308 907,50 €	345 507,50 €
CH 16	Emprunts et dettes	411 719,99 €		411 719,99 €	450,00 €	405 586,81 €		405 586,81 €
CH 024	Immobilisations corporelles (ventes terrains + reprise véhicule)	300 000,00 €		300 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €		200 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 231 555,10 €	709 952,60 €	4 941 507,70 €	2 792 623,73 €	4 529 663,89 €	308 907,50 €	4 838 571,39 €
021	Virement de la section de fonctionnement	539 865,00 €		539 865,00 €		453 800,00 €		453 800,00 €
040	Amortissement	286 000,00 €		286 000,00 €	277 763,95 €	300 000,00 €		300 000,00 €
	TOTAL	5 057 420,10 €	709 952,60 €	5 767 372,70 €	3 070 387,68 €	5 283 463,89 €	308 907,50 €	5 592 371,39 €

Subventions d'investissements sollicitées et perspectives de nouveaux financements

Le budget primitif ne prend pas en compte les aides suivantes sollicitées:

- DETR / DSIL 2023 = 172 500€ EP Avenue Napoléon Bonaparte et Rue de Tourneret
- Région = 10 000€ Etude de stratégie urbaine

Ni les potentielles aides à solliciter:

- Fédération de Football Amateur (FAFA) = 15 000€ pour les vestiaires de football
- Aides au titre du Fonds Vert (réunion d'information organisée le 7 février 2023 par la Préfecture).

9. La dette

La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2022. Ainsi, l'encours baisse progressivement.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
 Reçu en préfecture le 03/03/2023
 Publié le
 ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE

Moins de 2 ans de capacité à lever l'emprunt

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022

Encours 2 291 947,65

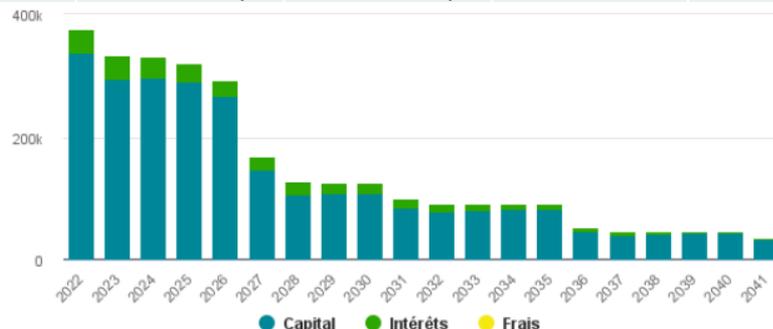
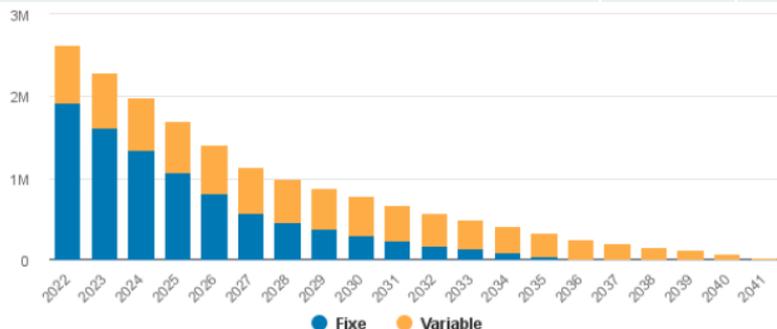
Nombre d'emprunts * 6

Taux actuariel * 1,79%

Taux moyen de l'exercice 1,58%

* tirages futurs compris

Libellé	Prêteur	Index	Encours	K initial	Date de début	Date de fin
Construction salle de sport et multi accueil HQE à la Chapelle Achard	CA	FIXE 1.74 %	206 617,62	300 000,00	30/12/2015	10/12/2035
Financement des investissements	POST	FIXE 2.16 %	275 000,09	500 000,00	04/01/2016	01/02/2031
REHABILITATION SALLE ANTOINE RIGAUDEAU	CDC	FIXE 0.41 %	352 992,72	398 200,00	31/12/2020	01/01/2036
Travaux d'aménagement des entrées d'agglomération	CE	FIXE 3.29 %	81 022,54	400 000,00	25/07/2010	25/07/2025
Opération, bâtiment public, investissements, située rue Marie Curie 85150 CHAPELLE-ACHARD	CDC	LIVRETA	677 753,85	859 215,00	01/08/2016	01/08/2041
REAMENAGEMENT DE LA DETTE	CA	MULTI-PÉRIODES	690 817,68	1 300 362,64	29/03/2019	31/03/2027
			2 284 204,50	3 757 777,64		



9 - Analyse financière

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



Document d'analyse fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

cycle de fonctionnement

	2020	Var.20/21	2021	Var.21/22	2022 provisoire	Var.22/23	2023 prévisionnel
CAF brute	1 300 548	11,69 %	1 452 608	2,66 %	1 491 270	-16,78 %	1 241 100
remboursement annuité dette	367 894	-0,13 %	367 417	-8,01 %	337 976	-12,12 %	297 000
CAF nette	932 654	16,36 %	1 085 191	6,28 %	1 153 294	-18,14 %	944 100

bilan fonctionnel

	2020	Var.20/21	2021	Var.21/22	2022 provisoire	Var.21/22	2023 provisoire
fonds de roulement	3 554 510	1,30 %	3 600 788	6,63 %	3 839 546	#VALEUR !	
besoin en fonds roulement	1 335 475	-108,35 %	-111 486	140,09 %	-267 672	#VALEUR !	
trésorerie	2 219 035	67,29 %	3 712 274	10,64 %	4 107 217	#VALEUR !	

financement des investissements

	2020	Var.20/21	2021	Var.21/22	2022 provisoire	Var.21/22	2023 provisoire
dépenses investissement	1 013 563	69,65 %	1 719 549	18,54 %	2 038 381	74,78 %	3 562 636
recettes investissement	649 512	-22,00 %	506 634	127,66 %	1 153 385	-13,69 %	995 507
besoin de financement	364 051	233,17 %	1 212 915	-27,04 %	884 996	190,07 %	2 567 129

financement disponible	932 654	16,36 %	1 085 191	6,28 %	1 153 294	-18,14 %	944 100
emprunt	398 200	-100,00 %	0		0		470 456

Nous nous sommes rapprochés de la DGFIP afin qu'elle puisse effectuer une analyse rétrospective et prospective.

Pour l'instant, la rétrospective ne peut être que provisoire et l'analyse pourra se faire de façon plus complète, y compris la prospective sur plusieurs années, qu'à compter d'avril 2023.

Fonds de roulement d'un niveau important et qui continue d'augmenter.

Donc possibilité de financer les investissements mais aussi de rembourser le portage financier de l'EPF sur les 2 ilots.

9 - Analyse financière

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le



ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE

Document d'analyse fourni par la DGFIP

	2021		2022
	LES ACHARDS En €/hab	moyenne de la strate En €/hab	LES ACHARDS En €/hab
produits CAF	640	1128	644
Dont fiscalité	276	667	285
Dont autres impôts et taxes	80	94	69
Dont dotations	117	176	240
charges CAF	366	841	
Dont charges de personnel	203	453	207
Dont achats et charges externes	120	224	128
Dont charges financières	7	24	7
Dont subventions versées	9	66	8
CAF	274	287	269
dépenses d'investissement	325	372	367
encours de dettes	534	896	413
fonds de roulement	680	468	692

les données financières de 2022 sont provisoires

10 - BUDGETS ANNEXES

❖ Budget Lotissement « Les Jonquilles » :

Année	Nombre de Lots Vendus	S ² cessible	Prix parcelle HT	Prix parcelle TTC
2020	2	731	65 121,00 €	78 145,20 €
2021	37	17137	1 427 511,00 €	1 693 013,20 €
2022	6	2836	248 767,00 €	298 520,40 €
RESTE 2023	3	1144	96 859,00 €	116 230,80 €
TOTAL	48	21848	1 838 258,00 €	2 185 909,60 €

Résultat de fonctionnement	2021	2022
Dépenses de fonctionnement :	1 072 844,08 €	272 620,51 €
Recettes de fonctionnement :	1 557 363,35 €	301 185,08 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	484 519,27 €	28 564,57 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	484 519,27 €	513 083,84 €

Résultat d'investissement	2021	2022
Dépenses d'investissement :	108 202,35 €	52 418,08 €
Recettes d'investissement :	997 634,41 €	223 934,85 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	889 432,06 €	171 516,77 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-223 934,85 €	-52 418,08 €

10 - BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



❖ **Budget annexe Lotissement « Les Mares »** : Les travaux de viabilisation ont commencé en janvier 2023.

Le budget est mécaniquement déficitaire puisque les travaux de viabilisation sont en cours et que les parcelles ne sont pas encore vendues.

Résultat de fonctionnement	2021	2022
Dépenses de fonctionnement :	14 421,04 €	23 006,68 €
Recettes de fonctionnement :	14 421,04 €	12 156,68 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0,00 €	-10 850,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	0,00 €	-10 850,00 €

Résultat d'investissement	2021	2022
Dépenses d'investissement :	14 421,04 €	12 156,78 €
Recettes d'investissement :	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-14 421,04 €	-12 156,78 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-14 421,04 €	-26 577,82 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 085-200065795-20230227-D27022023_01-DE



MERCI DE VOTRE ATTENTION